

Séance du 4 septembre 2020

L'an deux mil vingt

à **vingt heures**, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle polyvalente, sous la présidence de **M. Marc GÉGU, Maire**.

Présents : Mme PIWOWARCZYK, M. de SAINT MARTIN, M. DEGAND, M. SCHIETTECATTE, Mme GUERIN, M. RANVIER, M. GENISSEL.

Excusé(e)s : Mme KLYMKO, M. HAIES

Absent : M. BEAUVAIS

M. de SAINT MARTIN a été nommé secrétaire de séance

1 - Convention CDG61 – Adjoint administratif

M. le Maire indique qu'une convention avait été mise en place, en juillet 2020 avec le CDG 61 (Centre de Gestion) suite à l'annonce du départ de ses fonctions de Mme PAIS de ALMEIDA Lucie, afin d'assurer son remplacement avant que le conseil municipal ne puisse délibérer lors d'une prochaine réunion de conseil municipal.

2 – Suppression d'un poste d'adjoint administratif

M. le maire informe les membres du conseil municipal, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Compte tenu de la démission présentée par Mme PAIS de ALMEIDA Lucie, il convient de supprimer et créer l'emploi correspondant.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, POUR, par 8 VOIX décide :

1 - La suppression du poste de Mme PAIS DE ALMEIDA Lucie à raison de 12 heures 75/35ème au poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à compter du 3 octobre 2020.

2 - De modifier comme suit le tableau des emplois :

Emploi	Grade associé	Catégorie	Ancien effectif	Nouvel effectif
Secrétaire de Mairie	Adjoint Administratif principal de 2 ^{ème} classe	C	1	0

3 – Création d'un poste d'adjoint administratif

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant statut de la Fonction Publique Territoriale et notamment l'article 34,

Vu le décret 2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir des emplois permanents de la fonction publique territoriale ouverts aux agents contractuels,

VU le budget de la collectivité,

VU le tableau des effectifs existant,

CONSIDÉRANT, qu'il convient de créer un emploi permanent pour satisfaire au besoin de secrétariat de la mairie, que celui-ci peut être assuré par un agent du cadre d'emploi des adjoints administratifs.

DECIDE, après en avoir délibéré,

Article 1 : Création et définition de la nature du poste.

Il est créé un poste d'adjoint administratif territorial principal 2^{ème} classe, indice brut 353 majoré 329, à compter du 11 septembre 2020, accessible selon les conditions de qualification définies par le statut, pour exercer les fonctions de : Secrétaire de mairie

Le cas échéant : Après le délai légal de parution de la vacance d'emploi pour une durée qui ne peut être inférieure à un mois, sauf cas d'urgence, L'emploi peut également être pourvu par un agent contractuel sur le fondement :

Ou sur le fondement de l'article 3-3 de la loi du 26 janvier 1984 :

- 3-3 4° Pour les emplois à temps non complet, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 % ;

Le cas échéant : L'agent recruté par contrat exercera les fonctions définies précédemment. Son niveau de recrutement et de rémunération seront définis en référence au grade d'adjoint administratif territorial principal de 2^{ème} classe contractuel.

Le régime indemnitaire est facultatif.

Article 2 : Temps de travail.

L'emploi créé est à temps non complet pour une durée de 8 /35^{ème}. Les heures complémentaires seront payées en supplément.

Article 3 : Crédits.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la collectivité.

Article 4 : Tableau des effectifs.

Le tableau des effectifs de la collectivité est modifié en ce sens et joint à la présente délibération ci-dessous :

Emploi	Grade associé	Catégorie	Ancien effectif	Nouvel effectif
Secrétaire de Mairie	Adjoint Administratif 2 ^{ème} classe, contractuel	C	0	1

Article 5 : Exécution.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité la création du poste d'adjoint administratif de 2^{ème} classe, contractuel.

M. le maire est chargé de signer tous les documents relatifs à ce dossier et de procéder au recrutement : Après études des diverses candidatures reçues, il propose le recrutement de Mme Odile QUÉRU.

4 – Révision tarifs location salle polyvalente et tentes de réception

M. le Maire, après discussion entre les conseillers, propose aux membres du conseil municipal de modifier les tarifs de la salle polyvalente et des tentes de réception comme suit :

	Commune	Hors Commune	Consommation électrique	Caution
Salle Polyvalente	80 €	100 €	0.20 € du kwh	300 €
Tente	80 €	100 €	-	300 €
Tables et bancs	Gratuit pour les habitants	5 € pour 2 bancs et 1 table	-	-

Après en avoir délibéré **POUR** à l'unanimité, le conseil municipal décide de modifier les tarifs de la salle polyvalente et des tentes de réception à compter du 1er janvier 2021.

5 – Compte-rendu du conseil communautaire des Pays de l'Aigle

Mme PIWOWARCZYK aborde les 6 grands points :

- L'administration générale (approuver le compte-rendu précédent, ...)
- Informe que l'on conserve les 10 commissions.
- Dit que la commission voirie est limitée à un conseiller par commune
- Il a fallu désigner 4 nouveaux membres pour le PETR.
- Les indemnités du président et des vice-présidents
- Ressources Humaines : parler des contrats d'assurance statutaire
- L'aménagement du territoire (dénomination du nouveau complexe Spectacle/Cinéma à l'Aigle)
 - o Mme PIWOWARCZYK informe qu'il faut contacter Mme KLYMKO pour des idées éventuelles de noms pour le nouveau complexe.
 - o M. GENISSEL propose le nom de CAP SPECTACLE.

Autres points évoqués :

- Finances : Approbation du compte administratif
- Sport : Réévaluation des tarifs du complexe CAP'ORNE.
- Questions diverses lors du conseil communautaire : Voir pour équiper les élus en tablette.

6 – Les Commissions Intercommunales

M. le Maire invite les membres du conseil municipal à nommer les délégués aux commissions intercommunales.

Commission Economie :

- Titulaire : Mme Paule KLYMKO
- Suppléant : M. Marc GÉGU

Commission Scolaire :

- Titulaire : Mme Magali PIWOWARCZYK
- Suppléant : Mme Sandrine GUERIN

Commission Voirie :

- Titulaire : M. François GENISSEL
- Suppléant : Mme Magali PIWOWARCZYK

Commission Environnement/Assainissement/GEMAPI :

- Titulaire : M. Éric SCHIETTECATTE
- Suppléant : M. Daniel DEGAND

Commission Sport :

- Titulaire : Mme Sandrine GUERIN
- Suppléant : Mme Magali PIWOWARCZYK

Commission Patrimoine- bâti :

- Titulaire : M. Pierre de SAINT MARTIN
- Suppléant : M. Ludovic RANVIER

Le conseil municipal vote POUR la désignation des délégués ci-dessus.

7 – Mise à jour des contrats d'assurance Groupama

M. le Maire évoque que l'agrandissement de la salle polyvalente n'était pas intégré dans le contrat antérieur. Un contrat supplémentaire a été mis en place pour les élus et le personnel pour les déplacements liés à la commune.

En 2019 les tarifs étaient de 1 607 € et en 2020 avec l'intégration de surface supplémentaire la cotisation est de 1 350 €. Une remise a été effectuée. Le contrat d'assurance élus et personnels est de 250 €.

Par ailleurs le contrat d'assurance pour le tracteur tondeuse a dû être corrigé, ce matériel ayant été renouvelé depuis quelques années

8 – Intervention de M. RANVIER, délégué à la commission du TE 61

M. RANVIER informe qu'il a assisté à deux réunions pour le projet d'effacement de réseau avec la société réseau environnement et le Président du TE 61.

Il notifie également qu'il y aura 10 éclairages au lieu de 6. Le TE61 prendra en charge la convention en cas de panne.

Il est évoqué le problème du poteau dans un champ, point de départ du premier projet d'enfouissement, Le propriétaire de la parcelle refuse une convention de passage

La solution du TE61 serait d'ajouter un poteau en bordure du terrain

L'enfouissement commencera début novembre. 2 mois de terrassement sont prévus. Les 2 éclairages qu'il y a au lieu-dit « Les Puisards » et sur la route du Fay passeront en technologie led. En cas de réclamation quelconque, il est possible de se rapprocher de M. RANVIER Ludovic.

9 – Etat des chemins communaux

Mrs GÉGU, GENISSEL et SCHIETTECATTE ont fait le tour de la commune. Le chemin de l'Eglise a été broyé. D'autres travaux d'élagage et d'entretien habituels sont à prévoir.

10 – Circulation routière

M. GÉGU, Mmes KLYMKO et PIWOWARCZYK ont rencontré Mme BOUCHER, responsable des infrastructures territoriales à l'agence de Gacé.

- Au niveau du carrefour de la route du Fay, il y a environ 10 ans un aménagement a été fait, mais sans toutefois constituer le réel « tourner à gauche » nécessaire. Une demande est donc faite, que Mme BOUCHER va appuyer car elle conçoit que le carrefour n'offre que peu de visibilité sur la voie et reste dangereux.
- M. GÉGU indique avoir reçu des réclamations des habitants des Puisards, de la route de la Charpenterie, de la Fresnaye, avant l'entrée de l'agglomération sur la vitesse de passage des automobiles, M. GÉGU a également constaté des vitesses de circulation non adaptées sur ces tronçons routiers

Afin de sécuriser la circulation routière le Maire propose de réfléchir à des aménagements. Mme BOUCHER se propose de venir rencontrer le conseil municipal., A cette rencontre pourra être convié M. Nicolas GUEUNET, chef des services techniques CDC

11 – Commissions diverses

Eoliennes : M. GÉGU a été contacté par plusieurs entreprises de sociétés porteuses de projets éoliens et a rencontré un commercial qui souhaite exposer un projet sur le territoire communal

M. de SAINT-MARTIN se positionne contre le projet et soumet ses arguments.

M. GÉGU donne lecture d'un courrier émanant de l'association « A Tous Vents » sur le projet éolien, et affirme qu'il n'y a pas de projet éolien de la commune. Il propose d'aborder le sujet au cours d'une réunion de conseil ultérieure afin que chaque conseiller puisse se renseigner des avantages et inconvénients de l'installation d'éoliennes.

Après les différents échanges entre les conseillers, le Maire a décidé de reporter le vote à une date ultérieure, sur la tenue de cette réflexion

12 – Festivités des 5 et 6 septembre

Le programme du week-end est énuméré :

Samedi 5 septembre :

- 18 H : Office religieux en l'église St Pierre de la Chapelle Viel
- 19 H : Accueil par la municipalité et vin d'honneur sous les tilleuls place de l'église
- 21 H à minuit : Observation nocturne du ciel, Place de la mairie de la Chapelle Viel
Organisée par Pays de l'Aigle Astronomie

Dimanche 06 septembre :

- Rallye pédestre sur un itinéraire d'environ 6 kms, avec des départs échelonnés des équipes : 9H, 9H30 et 10H avec circuit sur les routes et sentiers communaux agrémenté par l'accueil et réponses aux questionnaires des diverses associations communales, découvertes et recherche d'indices
- Pause déjeuner de 90 minutes sur la place municipale avec pique-nique apporté par les participants et café offert par le comité des fêtes
- Après-midi avec départs différés en fonction de l'heure d'arrivée de chaque équipe pour un second circuit de 5 kms environ à la recherche de la question Bonus
- Présentation sur site des activités de l'association Pays de l'Aigle Astronomie
- Vers 16H30 proclamation du palmarès du rallye et récompenses pour les deux premières équipes
- Fin des animations à 17H.

La préfecture de l'Orne a transmis son accusé de réception de la déclaration d'organisation de l'animation communale dans le contexte COVID 19 sous la responsabilité du Maire

13 – Commission communale des impôts directs

La liste des commissaires de la commission communale des impôts directe fixée par la DDFIP est communiquée.

Commissaires titulaires	Commissaires suppléants
<ul style="list-style-type: none">- M. François GENISSEL- Mme Paule KLIMKO- M. Julien HAIES- Mme Magaly PIWOWARCZYK- M. Éric SCHIETTECATTE- Mme Nicole d'ARBAUD-OURTOU	<ul style="list-style-type: none">- M. Cyril EPINETTE- Mme Marie-Hélène COMBIS- M. Didier LOUBIÈRE- Mme Myriam PROVOST- M. Frédéric KOCH- Mme Suzanne JAMELOT

14 – Tour de table

- M. DEGAND informe du changement de président du syndicat d'alimentation en eau potable du Percher : M. Jean-Marie GOUSSIN
- M. RANVIER fait part de sa crainte d'attaques sur les équidés, après les premières agressions dans le département.
- M. de SAINT-MARTIN propose de réfléchir à l'acquisition par la commune d'un défibrillateur qui serait disponible à proximité de l'ensemble Mairie/Salle communale.

Séance levée à 23 H 40